

Rapport annuel
Au 31 décembre 2025

FRANCE SELECTION VALEURS

Fonds commun de placement de droit français
Exercice du 1^{er} au 31 décembre 2025

FRANCE SELECTION VALEURS
FR0007488267

Rapport annuel de gestion au 31 décembre 2025

Classification : Actions françaises

Forme juridique : FCP

Indice de référence : 100% FCI France Extended 180 (dividendes nets réinvestis).

Affectation du résultat :

Le FCP ne dispose que d'une seule catégorie de parts

Le FCP ne dispose pas de compartiment

Code Isin	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs	Souscription initiale minimale	Souscription ultérieure minimale
FR0007488267	Résultat net : Capitalisation Plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	1500 €	1 part

1. Objectif de gestion

France Sélection Valeurs, FCP diversifié, a pour objectif de gestion d'offrir à l'investissement du public une sélection de valeurs mobilières françaises et européennes qui pourra être réalisée par le biais d'actions, d'OPC investis sur les mêmes marchés. La recherche de la performance est à long terme.

2. Indicateur de référence

Aucun indice existant ne reflète l'objectif de gestion du fonds. Toutefois, l'indicateur de référence le plus proche est le suivant : 100% FCI France Extended 180 (dividendes nets réinvestis). Des informations sur cet indice sont disponibles sur le site : www.faircostindex.fr. L'administrateur FCI de l'indice FCI France Extended 180 Net Return Index est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

France Sélection Valeurs n'est ni un OPCVM indiciel ni un OPCVM benchmarké. Sa performance pourra, le cas échéant, s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence.

3. Stratégie d'investissement

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire, sans a priori sur les classes d'actifs.

L'actif est en permanence investi à hauteur de 75 % minimum en titres éligibles au PEA.

La politique d'investissement du fonds consiste à cibler des activités considérées comme « stratégiques » pour la France. La stratégie repose sur une ou deux caractéristiques principales :

- La première concerne les activités vitales et critiques dont un État ne peut se passer, notamment en cas de crise brutale. Cela inclut, par exemple, des secteurs tels que les télécommunications, la santé, la défense, les matières premières, l'énergie ou les infrastructures.

- La seconde porte sur les objectifs prioritaires que la Nation s'est fixés afin de préserver sa souveraineté, d'assurer son bon fonctionnement et de renforcer sa compétitivité.

Il est à noter que cette approche repose sur une analyse interne et ne constitue en aucun cas une reconnaissance officielle par l'État du caractère stratégique des sociétés sélectionnées.

L'univers de référence comprend des valeurs françaises ainsi qu'euro-péennes, toutes capitalisations confondues. Des filtres sont appliqués afin d'exclure les secteurs considérés comme non stratégiques. À titre d'exemple, peuvent être exclus : la distribution, les médias, les services financiers (hors banques), les boissons et le tabac, la consommation discrétionnaire ou de base (hors agriculture et agroalimentaire), ainsi que l'immobilier. Cette liste n'est pas exhaustive et peut évoluer dans le temps.

Une fois ces exclusions mises en œuvre, l'univers d'investissement est classé par thématiques. Les valeurs considérées comme stratégiques sont identifiées en fonction de leur exposition à des activités considérées comme vitales ou contribuant à l'atteinte des objectifs stratégiques définis.

Sur cet univers restreint, des filtres qualitatifs et quantitatifs sont appliqués, s'appuyant notamment sur des ratios financiers, une analyse de la valorisation et une évaluation qualitative de l'entreprise.

Les principales métriques financières utilisées comprennent, par exemple, la croissance organique, la rentabilité des capitaux ou encore d'autres indicateurs fondamentaux. L'analyse quantitative est systématiquement complétée par une analyse qualitative.

La pondération des titres au sein du portefeuille reflète le couple rendement/risque, la qualité du modèle économique ainsi que le potentiel d'appréciation ajusté du risque. Les valeurs bénéficiant des meilleures notations qualitatives se voient attribuer les pondérations les plus élevées. Un filtre de liquidité est également appliqué : les titres présentant une liquidité quotidienne plus faible font l'objet d'une pondération réduite.

Le portefeuille final est constitué en fonction des opportunités de marché, tout en maintenant un équilibre entre petites, moyennes et grandes capitalisations.

Intégration des facteurs extra-financiers :

Le Fonds met en œuvre une stratégie ESG conforme aux exigences de l'article 8 du règlement 2019/2088, dit « Règlement SFDR ». Les informations en matière de durabilité figurent en annexe au présent prospectus (Annexe ESG).

Le Fonds intègre les facteurs ESG dans la stratégie d'investissement, à travers :

- la politique d'exclusion de Matignon Finances ;
- l'approche de sélectivité combinant Best-in-class et Best-effort ;
- le taux d'analyse ou de notation extra-financière qui doit être supérieur à :
 - a) 90% pour les actions émises par des grandes capitalisations (>10 milliards €) dont le siège social est situé dans des pays « développés »,
 - b) 75% pour les actions émises par des petites (<5 milliards €) et moyennes (5-10 milliards €) capitalisations ;
- l'analyse des controverses ;
- la politique d'engagement.

Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Position n°2bis de la doctrine 2020-03 sur la communication réduite sur la prise en compte de caractéristiques extra-financières :

Plus précisément, le fonds applique une approche mixte de sélection ESG, articulée autour de deux méthodes complémentaires :

- L'approche principale « Best-in-Class », appliquée par défaut, consiste à sélectionner les entreprises démontrant les meilleures pratiques ESG dans chaque secteur d'activité, grâce à une notation sectorielle normalisée.
- L'approche supplétive « Best-effort » est mise en œuvre à titre exceptionnel pour réévaluer des entreprises initialement exclues par l'approche Best-in-Class. Elle vise à identifier et valoriser les progrès significatifs réalisés par les entreprises et leurs pratiques ESG.

L'approche de sélection des valeurs se base sur la notation ESG globale des valeurs dans l'univers d'investissement.

Le Fonds s'engage à exclure 20% des émetteurs les moins bien notés dans chaque secteur de son univers d'investissement.

Le taux de couverture de notation extra-financière est supérieur à :

- 90% de l'actif net du portefeuille, pour les actions émises par des grandes capitalisations (>10 milliards €) dont le siège social est situé dans des pays « développés »,
- 75% pour les actions émises les actions émises par des petites (<5 milliards €) et moyennes (5-10 milliards €) capitalisations ;
- à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires.

Règlement (UE) 2020/852, dit « Règlement Taxonomie »

Le Règlement Taxonomie identifie les activités économiques considérées comme durables, en fonction de leur contribution à six objectifs environnementaux :

- (i) l'atténuation du changement climatique,
- (ii) l'adaptation au changement climatique,
- (iii) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- (iv) la transition vers une économie circulaire,
- (v) la prévention et le contrôle de la pollution et
- (vi) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, ne nuit pas de manière significative aux autres objectifs (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ou DNSH, « Do No Significant Harm ») et est réalisée dans le respect des garanties minimales de la bonne gouvernance prévues à l'article 18 du Règlement Taxonomie.

Le Fonds s'engage à un minimum d'alignement de 0%.

► **Les investissements :**

Chaque position est initiée avec un potentiel significatif et dimensionnée selon les critères qualitatifs liés aux fondamentaux ainsi qu'à la valorisation.

La position est ensuite ajustée progressivement en fonction de la validation continue de la thèse d'investissement. Elle peut également être renforcée à des moments opportuns, notamment lorsque des facteurs liés à l'environnement monétaire, économique, ou aux flux sur la classe d'actifs l'impactent.

► **Les désinvestissements :**

En ce qui concerne les désinvestissements, ainsi que les prises de profits, les motivations seront aussi fondamentales et techniques : valorisations très supérieures aux estimations des gérants, invalidation de la thèse

d'investissement de départ dégradation de l'environnement, affaiblissement des performances financières pouvant conduire à des déceptions.

► **Timing :**

Le timing de chaque initiation de position est affiné par une analyse technique systématique.

Il s'agit d'un complément essentiel à l'analyse fondamentale.

- La partie investie en actions françaises ou européennes sera de 75 % minimum de l'actif net. Corrélativement, la part, d'obligations convertibles ou de produits de taux de la zone euro (obligataire sur tous types de maturités ou monétaires) n'excédera pas 25 % de l'actif des fonds.
- France Sélection Valeurs pourra être exposé jusqu'à 110 % de son actif en actifs français ou européens (OPC inclus) par recours aux emprunts d'espèces et aux dérivés.
- France Sélection Valeurs limitera à 10 % de son actif la détention de titres d'un seul émetteur.
- Enfin, dans le cas où les fonds utiliseront des OPC, ceux-ci seront sélectionnés sur la base de données quantitatives (performances, risques, corrélations) et qualitatives (taille et ancienneté des fonds, honorabilité de l'émetteur et du dépositaire).

► **Actifs utilisés :**

Le portefeuille est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

L'OPCVM sera investi, tous secteurs confondus, entre 75 % et 100 % de son actif net en titres éligibles au PEA.

L'OPCVM est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur le marché des actions françaises en titres de grandes capitalisations et jusqu'à une limite de 50 % de titres de moyennes et petites capitalisations. Les éléments déterminants pour motiver l'investissement sont d'une part la pertinence de l'activité de la société en tant qu'activité stratégique et d'autre part l'analyse de ses fondamentaux financiers définissant son potentiel d'appréciation.

L'exposition au risque actions du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 110 %. Cependant, dans le cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes des marchés, l'OPCVM peut se trouver temporairement exposé au-delà de 110 %.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans le cadre d'une gestion de trésorerie active de l'OPCVM, le gérant pourra avoir recours à des obligations, obligations convertibles, titres de créances, certificats de dépôts et instruments du marché monétaire.

Les émetteurs privés ou publics seront sélectionnés sur des bases quantitatives et qualificatives. Ils devront avoir une notation au minimum « Investment Grade » par une agence reconnue pour justifier l'achat. Si cette dernière notation passe sous le seuil « investment grade », l'actif sera vendu.

La Société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais réalise aussi sa propre analyse pour évaluer la qualité de crédit d'une entité.

Parts ou actions d'OPCVM / FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Le FCP pourra investir jusqu'à 10 % de son actif dans des parts ou actions d'OPCVM français ou européens (relevant de la directive 2009/65/CE), FIA de droit français et de droit européen, y compris des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers) et fonds d'investissement de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

	Investissement autorisé	Seuil de détention maximale
OPCVM de droit français	X	10 %
OPCVM européens	X	
FIA de droit français – Fonds d’investissement à vocation générale ouverts à des investisseurs non professionnels	X	
FIA* européens ayant la qualité d’Organisme de placement collectif et répondant aux conditions de l’article R. 214-13 du Code monétaire et financier	X	
Fonds d’investissement de droit étranger (hors Europe) répondant aux conditions de l’article R. 214-13 du Code monétaire et financier, autorisés à la commercialisation en France	X	

*Investi à moins de 10 % en autres OPC

Instruments financiers à terme et dérivés :

Nature des marchés d’intervention :

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés suivants :

- Règlementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques :

Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir sont les suivants :

- Action
- Taux
- Change

Nature des interventions :

L’ensemble des opérations devront être limitées à la réalisation de l’objectif de gestion. La nature des interventions sera la suivante :

- Couverture
- Exposition.

Nature des instruments utilisés :

Les instruments utilisés seront les suivants :

- Futures dont futures sur action, indices, taux, change
- Options sur actions, indices, taux, change
- Change à terme
- Swap de change, de taux.

Stratégie d’utilisation :

Les dérivés sont utilisés selon le cas :

- Pour couvrir le portefeuille de façon à réduire ou éliminer tous risques potentiels autorisés en portefeuille,
- Pour au contraire amplifier l'exposition du portefeuille à des mouvements de marché, des secteurs d'activité, des actions, des devises.

La somme de ces engagements est limitée à 100 % de l'actif net.

Dépôts :

L'OPCVM peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion de l'OPCVM en lui permettant de gérer la trésorerie.

Emprunts d'espèces :

Dans le cas de son fonctionnement normal et dans la limite de 10 % de son actif, l'OPCVM peut se retrouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Pour gérer la trésorerie, des prêts et emprunts de titres peuvent également être effectués dans les limites autorisées par la réglementation.

a. Risques associés y compris le risque de contrepartie.

Pour plus d'information concernant les risques, se référer à la rubrique « profil de risque » et « informations sur les garanties financières ».

b. Conflits d'intérêts potentiels ainsi que leur incidence sur le rendement de l'OPCVM.

Dans le cadre de ses activités, la société de gestion est amenée à passer des ordres pour le compte des portefeuilles dont elle assure la gestion. La société de gestion, afin d'améliorer les rendements et les produits financiers des portefeuilles, peut avoir recours aux opérations de emprunts/prêts de titres et de prises/mises en pensions livrées.

Cette activité d'acquisitions/cessions temporaires de titres sera assurée par des contreparties sélectionnées par la société de gestion et répondant aux critères de qualité fixés lors d'un Comité de la société de gestion. Par ailleurs, les portefeuilles pourront conclure des prises en pension notamment au titre du remplacement des garanties financières reçues en espèces. Les contreparties peuvent être des entités appartenant au groupe de la société de gestion.

c. Utilisation de ces techniques et instruments est en accord avec les meilleurs intérêts de l'OPCVM.

L'utilisation des cessions temporaires de titres aura pour objet de faire bénéficier l'OPCVM d'un rendement supplémentaire et donc de contribuer à sa performance. Par ailleurs, l'OPCVM pourra conclure des prises en pension au titre du remplacement des garanties financières en espèces et / ou des mises en pensions pour répondre aux besoins de liquidité.

d. Politique concernant les coûts/frais opérationnels directs et indirects.

Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « frais et commissions ».

e. Identité des entités auxquelles les coûts et frais directs et indirects sont payés

Voir b.

f. Revenus résultant de ces techniques, nets des coûts opérationnels directs et indirects doivent être restitués à l'OPCVM.

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels, sont restitués à l'OPCVM.

► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de se forger sa propre opinion indépendamment de Matignon Finances, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer, notamment, de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière. L'investisseur s'expose principalement aux risques suivants :

1. Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son placement n'est pas garanti et que son capital peut donc ne pas lui être intégralement restitué.
2. Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés et les actifs les plus performants.
3. Risque des marchés d'actions : le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque de marché d'actions, le FCP étant investi en permanence en actions à hauteur de 75 % minimum de l'actif du fait de son éligibilité au PEA. En cas de baisse du marché des actions, la valeur liquidative peut être amenée à baisser.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites et moyennes capitalisations (small et mid caps) sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

4. Risque de taux : le FCP pouvant être exposé en produits de taux en direct ou via des OPCVM en cas de hausse des taux, la valeur des actifs investis en taux fixes peut baisser, ce qui entraînera une baisse de sa valeur liquidative.
5. Risque de crédit : Il concerne le risque de défaut de paiement par un émetteur privé, ou la baisse de sa notation, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.
6. Risque de contrepartie : le FCP pourrait être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme. Les contrats portant sur ces instruments financiers peuvent être conclus avec un ou plusieurs établissements de crédit n'étant pas en mesure d'honorer leurs engagements au titre des dits instruments.
7. Risque de change : une part de l'actif du FCP inférieure à 10 %, pourra être exposée en actifs libellés dans des devises autres que celles de la zone euro ou de l'Union européenne. La valeur liquidative du FCP pourra être affectée par une fluctuation des taux de change. Si la devise dans laquelle est libellé un actif s'apprécie, sa valeur dans l'actif du FCP augmentera. A l'inverse, une dépréciation de cette même devise entraînera une perte de valeur de l'investissement dans l'actif du FCP et une baisse de sa valeur liquidative.
8. Risque de liquidité : Il concerne le risque lié à la détention de petites capitalisations dans les cas où il serait nécessaire de vendre rapidement toutes les positions. L'étroitesse du marché pourrait entraîner des conditions plus défavorables que la normale. Le FCP se limitera à une détention maximum de 50 % de son actif net en actions de petites et moyennes capitalisations.
9. Risque de durabilité dans le processus de prise de décision d'investissement : Les risques en matière de durabilité sont définis comme des événements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (« ESG »), qui, s'ils survenaient, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les risques en matière de durabilité qui résultent des investissements réalisés par la société de gestion peuvent survenir dans le domaine social, environnemental ou de la gouvernance.

Dans le cadre de la gestion de France Sélection Valeurs, eu égard à l'objectif de gestion du Fonds et à la stratégie d'investissement mise en œuvre, la société de gestion prend en compte les risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement à travers la notation ESG des actifs.

La société de gestion ne garantit pas que les investissements réalisés par le Fonds ne sont pas soumis à des risques en matière de durabilité dans une quelconque mesure.

Si de tels risques en matière de durabilité survenaient pour un investissement, ils pourraient ainsi avoir une incidence négative sur la performance financière de l'investissement concerné et, par conséquent, sur la performance du portefeuille du Fonds dans son ensemble et sur le rendement financier pour les investisseurs.

10. Risque lié à l'intégration des critères extra-financiers et limites méthodologiques : Les notations extra-financières intégrées au processus d'investissement peuvent être fournies par des prestataires externes. Compte tenu de l'absence de standards de divulgation internationaux, les notations peuvent être incomplètes, inexactes ou de qualité hétérogène. L'absence de clarté des notations ESG ou l'indisponibilité des données peuvent impacter les décisions d'investissement.

► **Garantie ou protection :**

Néant.

4. Commentaire de gestion :

A - Contexte économique et financier :

L'année 2025 s'est achevée dans un environnement international particulièrement complexe, marqué par une situation géopolitique toujours très tendue, des échanges commerciaux perturbés par la hausse des droits de douane et une intensification de la compétition technologique, notamment dans le domaine de l'Intelligence Artificielle où les Etats-Unis et la Chine sont engagés dans une lutte effrénée au leadership mondial.

Dans cet environnement incertain, les marchés actions ont paradoxalement bien résisté au dernier trimestre (+2,5% pour le Stoxx 600 Europe) en prolongeant la tendance haussière amorcée début août. Les principaux indices affichent au 31 décembre des performances (en euros) globalement satisfaisantes (MSCI World +6,77% - S&P 500 +3,95% - Euro Stoxx 50 +18,3% - Dax 40 +23% - FTSE 100 +21,5%), même si le CAC 40, par rapport à ses pairs européens, enregistre un certain retard (+10,4%) imputable au poids du Luxe dans l'indice, toujours pénalisé par le ralentissement de la croissance en Chine, et à la situation budgétaire française.

Une fois n'est pas coutume, les actions européennes, portées par l'avancée des pourparlers de paix en Ukraine, des politiques budgétaires volontaristes (notamment dans le secteur de l'armement) et une politique monétaire accommodante, ont légèrement surperformé les actions américaines, ces dernières restant quelque peu « groggy » après le regain de volatilité du mois de novembre dû aux craintes sur les valorisations du secteur technologique. Une évolution encourageante qui peut également s'expliquer par les valorisations raisonnables des actions européennes, nettement plus attractives que celles des actions américaines (14,2x les bénéfices 2026 estimés sur l'Euro Stoxx 50 contre 22x les bénéfices estimés sur le S&P 500).

Les actions américaines ont-elles pour autant épuisé leur potentiel de hausse ? Probablement pas car la bonne tenue des marchés actions en 2025 a été en grande partie alimentée par la vigueur de la croissance américaine. Ressortie au 3ème trimestre à +4,3% en rythme annualisé, celle-ci devrait être en mesure de se prolonger au 4ème trimestre, comme en témoignent les chiffres publiés durant les fêtes de fin d'année, ainsi que les investissements des entreprises maintenus à des niveaux très élevés, notamment dans le domaine de l'Intelligence Artificielle.

Concernant le segment obligataire, les dernières déclarations de Jérôme Powell ont calmé les ardeurs des investisseurs en matière de baisse des taux. Après avoir annoncé début décembre une baisse de 0,25% de son taux directeur, le Président de la Fed s'est volontairement montré très prudent quant à de possibles futures baisses des taux, considérant que le niveau actuel des taux directeurs (situés aujourd'hui entre 3,5% et 3,75%) était suffisamment restrictif pour lutter contre les pressions inflationnistes qui restent à ce stade maîtrisé. Une position qui, si la croissance américaine devait s'avérer cette année aussi vigoureuse que l'an dernier (scénario probable compte tenu des baisses d'impôts à venir et de l'importance des investissements projetés dans le secteur technologique), pourrait amener la Fed à clôturer son cycle d'assouplissement monétaire.

Lest but not least, l'envolée de l'or – mais aussi d'autres métaux précieux – mérite d'être soulignée. Avec une hausse du prix de l'once de +64% en dollars l'an dernier, soit une hausse de +91% en deux ans, l'or a plus que jamais retrouvé son statut d'actif refuge face au risque géopolitique, à l'affaiblissement du dollar et des politiques budgétaires expansionnistes génératrices d'inflation. Une combinaison de

facteurs favorables qui devrait probablement perdurer en 2026 et amener l'or à franchir de nouveaux records.

B - Investissements et Arbitrages :

FRANCE SÉLECTION VALEURS affiche une hausse de 24,02 % sur l'exercice, en surperformance par rapport à son indice de référence, qui progresse de 14,39 %.

L'année 2025 aura été marquée par la résurgence de conflits de deux natures. D'une part, des conflits militaires, thème récurrent depuis 2024, avec une intensification et une contagion plus marquée à l'échelle mondiale. D'autre part, des tensions commerciales, illustrées par l'annonce de droits de douane réciproques à l'occasion du Liberation Day par Donald Trump.

En toile de fond, un troisième conflit, moins visible mais tout aussi stratégique, s'est poursuivi : celui de l'hégémonie technologique entre les États-Unis et la Chine. La course à l'intelligence artificielle en est l'illustration la plus marquante. L'émergence de DeepSeek a conduit les États-Unis à durcir leur position sur l'écosystème des semi-conducteurs, tandis que la Chine a répliqué par des mesures touchant aux terres rares. Malgré ce contexte d'incertitude élevé, les marchés actions ont affiché de très bonnes performances.

La France ressort toutefois légèrement en retrait par rapport à ses pairs européens, impactée par une défiance grandissante liée à l'incapacité du gouvernement en place à faire voter un budget.

Nous tirons notre épingle du jeu grâce à notre forte exposition aux secteurs de l'industrie et des services, et plus particulièrement à celui de la défense. Nos deux premiers contributeurs positifs absolus sont deux sociétés de taille moyenne, Exail Technologies (+352 bps) et Exosens (+318 bps), dont les carnets de commandes ont connu une très forte dynamique. Nous avons effectué quelques ajustements, mais sur l'ensemble de l'année, les positions sont restées globalement stables.

Dans le secteur de la défense, on notera également la bonne performance de Thales, cinquième meilleure contribution positive, que nous avons toutefois allégée au cours du second semestre. Le secteur de l'aéronautique a également été un fort contributeur, Airbus et Safran affichant tous deux de belles performances. Nous avons cédé Lisi au cours du premier semestre à la suite d'une bonne performance du titre.

Concernant les valeurs industrielles (good caps), Danieli affiche une excellente performance, également portée par une forte hausse de son carnet de commandes. Mersen, en revanche, peine encore, impactée par les soubresauts de la chaîne de valeur du solaire.

S'agissant des arbitrages, dans la thématique de l'électrification, nous avons arbitré en fin d'année Nexans au profit de Schneider Electric, le premier présentant un ratio risque/rendement moins attractif après une performance boursière honorable.

Nous avons également initié une position sur Bureau Veritas à partir du milieu d'année, ainsi que sur ID Logistics. Ces deux lignes figurent désormais dans notre top 5 des positions du fonds. Par ailleurs, nous avons ouvert une ligne sur la PME française STIF, spécialiste des équipements dédiés à la protection contre les explosions en milieu industriel.

À date, l'exposition au secteur industriel a augmenté avec l'ajout de ces nouvelles lignes et constitue désormais la première exposition sectorielle du fonds, proche d'un tiers de l'actif net.

Les secteurs de la construction et de l'énergie font également partie des principaux contributeurs à la performance. Dans la construction, Spie affiche une très bonne performance ; il s'agit de notre troisième meilleur contributeur positif et de l'une des trois plus fortes pondérations du fonds.

Dans l'énergie, nous enregistrons de belles performances sur Technip Energies (+120 bps) ainsi que sur GTT, qui poursuit sa bonne dynamique après une année 2024 exceptionnelle. Waga Energy, faisant l'objet

d'une OPA par le fonds Brookfield, a également contribué positivement. Nous n'avons pas apporté nos titres, estimant que le prix proposé ne reflète pas pleinement le potentiel de développement opérationnel de la société.

Le secteur technologique, qui constitue notre deuxième exposition, a également été contributeur positif sur la période. La meilleure performance revient à Wallix, dont le cours a plus que doublé grâce à une forte croissance organique du chiffre d'affaires. Le segment des semi-conducteurs s'est bien comporté : ASML affiche un fort rattrapage, plus modéré pour ASMI et Besi. À noter également la bonne performance de Semco, intégrée en portefeuille en milieu d'année à la suite de son OPA.

En revanche, les éditeurs de logiciels et sociétés de services numériques tels que SAP, Dassault Systèmes, Sopra Steria et Alten ont connu une année plus difficile, pénalisés par les interrogations du marché quant au potentiel de disruption de l'intelligence artificielle sur leurs activités. Nous avons cédé OVH et Soitec, restant prudents quant au potentiel de croissance du premier et à la reprise des marchés finaux pour le second.

À noter que notre sous-pondération du secteur de la consommation discrétionnaire nous a permis de surperformer en relatif, compte tenu de la faiblesse des performances boursières du secteur.

À l'inverse, notre sous-pondération du secteur bancaire, l'un des meilleurs performeurs de l'année avec une forte revalorisation, a pénalisé la performance. Nous avons, à tort, cédé nos positions au cours du premier trimestre.

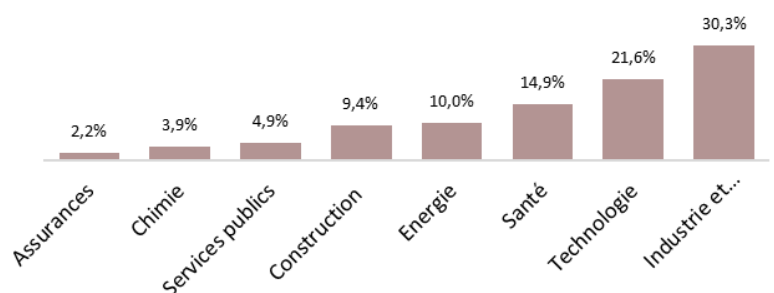
Parmi les autres contributeurs négatifs, dans les télécommunications, notre position sur Ekinops, soldée au dernier trimestre, a fortement baissé à la suite de deux avertissements sur résultats, remettant en cause la dynamique de croissance de la société.

Nous conservons nos principales pondérations ainsi que nos thématiques d'investissement de 2025 pour l'année 2026, tout en procédant à quelques arbitrages ciblés dans la sélection des valeurs.

5. Principales positions de l'OPCVM

Au 31 décembre 2025, les cinq premières positions du fonds sont (en % de l'actif du fonds) :

ID LOGISTICS	3,9%
AIR LIQUIDE	3,9%
SPIE	3,9%
BUREAU VERITAS	3,7%
GTT	3,4%



Dans l'ensemble du fonds, les expositions en devises représentent 96,7% en EUR, 3,3% en CHF.

6. Evénements au cours de la période

A compter du 30/05/2025, le benchmark du fonds « France SELECTION VALEURS » a été modifié.

Il était jusqu'à cette date le suivant : 40 % le CAC 40 (dividendes nets réinvestis), 40 % l'Euro Stoxx (dividendes nets réinvestis) et 20 % l'indice €ster capitalisé. Il est devenu, depuis lors : FCI France Extended 180 Net Return Index (dividendes nets réinvestis).

Par ailleurs, la société de gestion a pris la décision de modifier à compter du 02/12/2025 les éléments suivants :

- la classification du fonds d'« Actions des pays de l'Union Européenne » en « Actions françaises » ;
- d'ajouter un critère supplémentaire dans la méthode de sélection des titres en portefeuille (Le processus de gestion du fonds combine une approche d'une part « Top Down » basée en majorité sur la recherche de valeurs françaises ainsi qu'européennes dont les activités sont considérées comme stratégiques pour la France. Le caractère stratégique se définit dans un premier temps par son caractère essentiel à la bonne marche du pays et dans un deuxième temps à travers les activités permettant d'atteindre les objectifs stratégiques et essentiels que la nation s'est fixés. D'autre part cette approche est complétée par un processus "Bottom up" où la sélection des titres considérés comme stratégiques et possédant des notations ESG suffisamment bonnes pour faire partie de la sélection sont ensuite choisis sur une analyse fondamentale approfondie de type "Stock Picking" affinée selon des critères techniques (analyse graphique)) ;
- de prendre en compte des critères extra-financiers dans la gestion du fonds (Le Fonds met en œuvre une stratégie ESG conforme aux exigences de l'article 8 du règlement 2019/2088, dit « Règlement SFDR »).
- et de supprimer la possibilité d'investir à titre accessoire dans des ETF sur les marchés émergents et/ou sur ceux des matières premières. Ces changements n'auront pas d'impact sur le profil rendement/risque du fonds.

7. Instruments gérés par la société de gestion et détenus par le fonds

- Néant.

8. Techniques de gestion efficace du portefeuille

Le fonds n'a pas mis en place de techniques de gestion efficaces (opérations et cessions temporaires de titres) sur l'exercice.

9. Procédure de sélection des intermédiaires

La sélection et l'évaluation des intermédiaires en charge de l'exécution des ordres est encadrée par une procédure interne. Toute entrée en relation est décidée en comité.

L'évaluation annuelle est multicritères.

10. Instruments émis par la société de gestion

- Néant.

11. Règlement SFDR et taxonomie

Jusqu'au 02/12/2025 :

Article 6 (SFDR) :

Le fonds n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est

exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Règlement UE (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie" :

Les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

12. Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Matignon Finances : www.matignonfinances.com dans la rubrique « Informations Règlementaires ».

13. Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global est calculé selon la méthode de calcul de l'engagement.

14. Politique de la SGP en matière de droits de vote

Les informations concernant la politique de vote et le rapport d'application de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

15. Rémunérations

- Eléments qualitatifs

La politique de rémunération mise en place au sein de Matignon Finances prend en compte les dispositions issues de la Directive OPCVM V et de la directive AIFM. Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques.

Conforme à l'intérêt des porteurs de parts, elle n'encourage pas une prise de risque incompatible avec le profil de risque, le règlement et les documents constitutifs de l'OPC.

La politique de rémunération prévoit un système de rémunération structuré avec une composante fixe suffisamment élevée pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise, et d'une rémunération variable, qui la complète de manière équilibrée.

La rémunération variable repose sur des critères d'acquisition qualitatifs et quantitatifs et-le cas échéant- managériaux, précisément fixés et préalablement portés à la connaissance des collaborateurs concernés. En termes d'objectifs, ils sont discutés avec le collaborateur, atteignables et réalistes.

La société de gestion a établi une liste de personnes dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de la société de gestion, ainsi que des modes de rémunération variables susceptibles d'augmenter le niveau d'exposition aux risques de la société (les preneurs de risque). Les membres de l'organe exécutif sont également concernés.

Pour ces professionnels, il est prévu si leur rémunération variable supérieure ou égale à 200 K€ :

- Qu'une fraction de celle-ci (50%) soit versée en parts d'OPC,
- Qu'une fraction de celle-ci (50%) soit différée sur plusieurs années.
- D'interdire aux personnes concernées de recourir à des stratégies individuelles, de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilité, qui limiteraient la portée des dispositions d'alignement sur les risques contenus dans leurs dispositifs de rémunération.

MATIGNON FINANCES tient annuellement un comité des rémunérations composés des associés dirigeants. Le rôle de ce comité est de :

- Définir puis tenir à jour la politique de rémunération interne,
- S'assurer que la politique est compatible avec la stratégie économique de la SGP et qu'elle n'est pas source de conflits d'intérêts,
- S'assurer de la mise en œuvre de la politique,
- Le cas échéant décide des dates de versements des montants variables échelonnés,
- Définir l'enveloppe de rémunération variable pour l'exercice écoulé ainsi que les montants individuels de rémunération qui seront versés à chacun.

L'application de la politique de rémunération au titre de l'année N-1 fait l'objet d'un compte rendu écrit. Le réexamen annuel de la politique de rémunération prévu au 3° et 4° du I de l'article 314-85-2 du règlement général de l'AMF l'AMF a fait pas apparaître une modification dans la politique de rémunération, afin d'y insérer le respect de la politique d'investissement ESG par les gérants de la Gestion Privée et de la Gestion Collective.

- Eléments quantitatifs

	Montant total en € Rémunérations fixes	Nombre de bénéficiaires	Montant total en € Rémunérations variables	Nombre de bénéficiaires
Ensemble du personnel	3 209 130	27*	1 244 630	19
Personnel identifié comme « Preneurs de risque »	2 542 345	11	1 177 682	11

* y compris stagiaires

16. Suivi de la liquidité

Toutes les positions détenues par l'OPCVM sont des titres de grandes, moyennes et petites capitalisations, des ETF ou des OPC, dans la limite autorisée, à liquidité quotidienne.

17. Reporting SFTR

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR : l'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

ANNEXE IV

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : France Sélection Valeurs

Identifiant d'entité juridique : FR0007488267

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non

- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

- Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable il présentait une proportion de ___% d'investissement durables
- ayant un objectif environnementale et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif environnementale et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif social

- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a mis en œuvre en 2025 les caractéristiques E/S via : exclusions sectorielles, normatives et géographiques, exclusion des controverses sévères (niveau 5 Sustainalytics), sélection Best-in-Class excluant 20% des émetteurs les moins bien notés par secteur avec possibilité Best-effort à titre accessoire, politique d'engagement (vote et initiatives collectives).



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, appliquent des pratiques de bonne

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économique durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

- Les exclusions (sectorielles/normatives/géographiques) sont monitorées par le département middle office de manière pre et post trade.
- La liste des controverse sévères est également mise à jour de manière régulière.
- L'exclusion d'au moins 20% des émetteurs les moins bien notés par secteur (Best-in-Class / Best-effort). L'exclusion des 20% des émetteurs les moins bien notés sont effectués en début d'exercice.
- Les seuils de couverture ESG $\geq 90\%$ (grandes capi pays développés) et $\geq 75\%$ (small/mid), sont vérifier de manière post ou pre trade. Le taux de couverture est en moyenne de 100% pour les grandes capitalisations et de 76% pour les petites et moyennes capitalisations. Si un dépassement passif est constaté il est régularisé dès que possible.

Les ajouts de nouvelles valeurs dans le portefeuille font l'objet d'un contrôle sur l'ensemble des critères mentionnés. La vérification de la conformité de l'ensemble du portefeuille aux caractéristiques promues est effectuée de façon hebdomadaire, au calcul de la valeur liquidative le vendredi soir.

Aucun cas d'inconformité n'a été constaté.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le produit a été classé en article 8 SFDR en fin d'année 20225, la comparaison avec l'exercice précédent n'est donc pas pertinente. La comparaison sera disponible lors de la prochaine période de rapport en 2027.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable, le produit n'a pas d'objectif d'investissement durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissemnt durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — — Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds prend en considération les PAI dans son processus d'analyse et de gestion et suit l'ensemble des PAI obligatoires (tableau 1 de l'annexe I RTS SFDR).

Il publie annuellement à l'occasion du rapport annuel consolidé PAI et article 29 l'impact de ses investissements sur les facteurs de durabilité ; en cas de manque de données, il utilise des proxies ou des données qualitatives sur la même thématique. Méthodologie et données : Sustainalytics via Morningstar.



Quels ont été les principaux investissements de ce produits financier ?

Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ID Logistics	Industrie & Services	3.78%	France
Air Liquide	Energie	3.21%	France
Spie	Industrie & Services	2.92%	France
Bureau Veritas	Industrie & Services	2.89%	France
GTT	Energie	2.84%	France

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 1^{er} au 31 décembre 2025

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

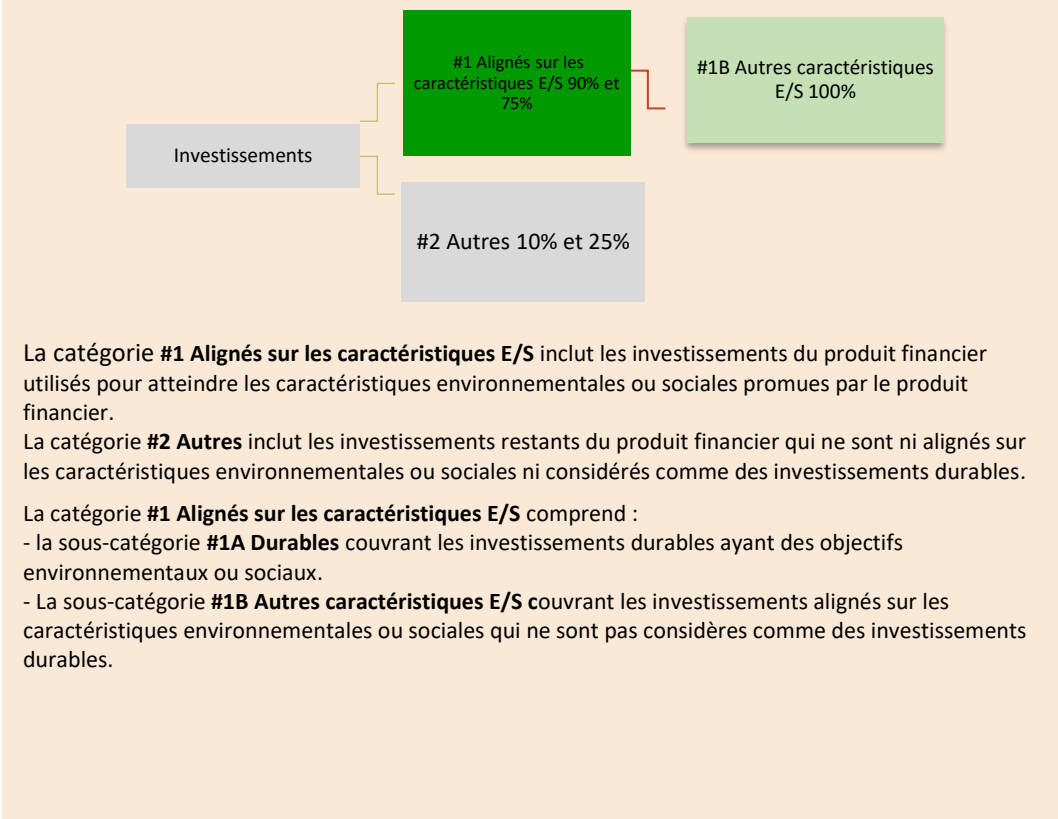
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore des solutions de remplacement sobres en carbone, et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

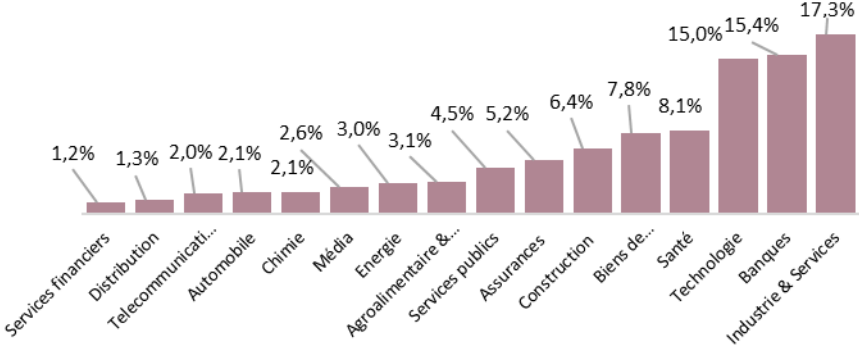
L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable au titre des engagements, le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable et aucune proportion minimale d'investissements durables alignés Taxonomie n'est prévue.

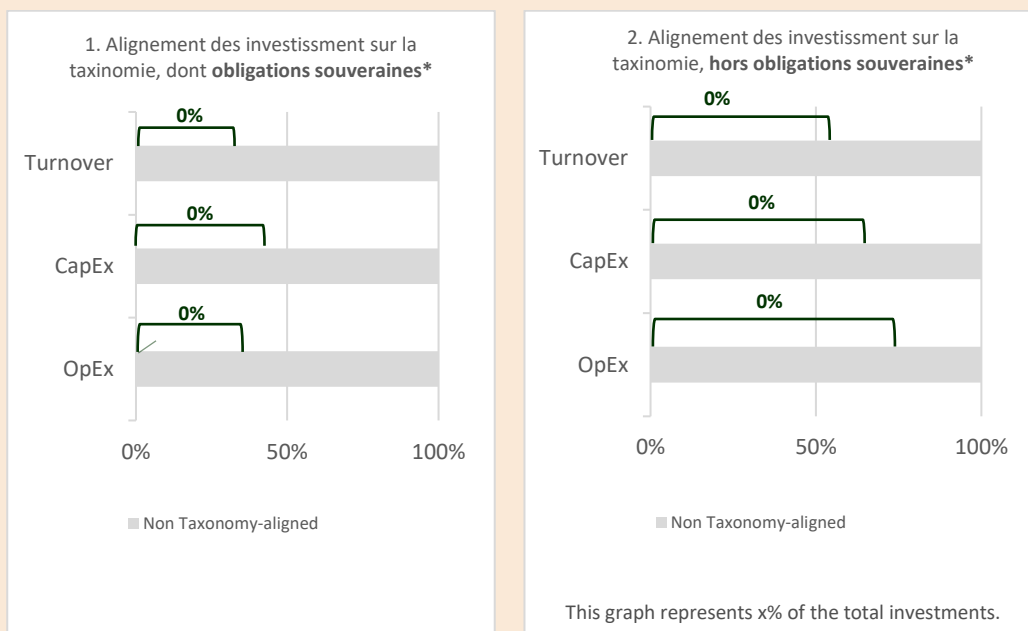
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en % :

- des **chiffres d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹²?**

- Oui :
 - Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produits financier autre que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la proportion d'investissement réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

¹² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

- **Comment le pourcentage d'investissement alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



- **Quelle était la proportion d'investissement durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie “#2 Autres” regroupe des investissements non couverts par la stratégie ESG soit en raison de l'absence de notations ESG, soit en raison de l'intérêt financier jugé très attractif.

Ces proportions de 10% de l'actif net total pour les grandes entreprises et 25% pour les petites et moyennes capitalisations, hors liquidités et hors dette souveraine n'ont pas été dépassé au courant de l'exercice. Elles font l'objet d'une surveillance quotidienne à travers les ratios post et pré trade mais également hebdomadaire lors des processus de validation des valeurs liquidatives



- **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Les mesures mises en place ont été :

- Application des exclusions sectorielles/normatives/géographiques ;
- Intégration des notations ESG Sustainalytics dans l'analyse des valeurs ;
- Mise en œuvre Best-in-Class (exclusion 20% pires) et Best-effort à titre accessoire ;
- Suivi continu des controverses et exclusion des controverses sévères (niveau 5) ;
- Politique d'engagement : exercice des droits de vote (avec suivi/publication dans un rapport annuel) et participation à des initiatives collectives (PRI/AFG).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable : l'indice FCI France Extended 180 est un indice de comparaison de performance financière, non utilisé pour déterminer l'alignement E/S.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable dans ce cadre E/S ; l'indice est présenté comme un indice de marché large.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

FRANCE SELECTION VALEURS

Fonds Commun de Placement

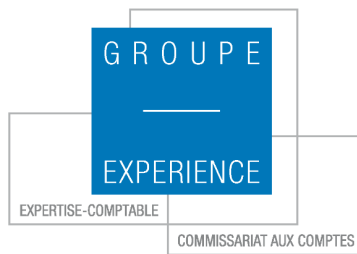
Société de Gestion :

MATIGNON FINANCES

43-45, avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



FRANCE SELECTION VALEURS

Fonds commun de placement

43-45, avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP FRANCE SELECTION VALEURS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FRANCE SELECTION VALEURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

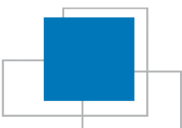
Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois



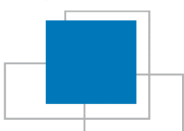
garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

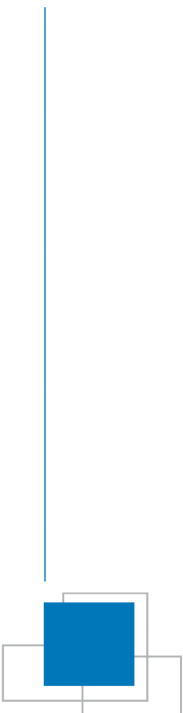


- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 27 février 2026



Le commissaire aux comptes
GROUPE EXPERIENCE SAS
Arnaud RUDOWSKI



FRANCE SELECTION VALEURS

COMPTES ANNUELS
31/12/2025

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	11 588 356,87	8 256 408,77
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	11 588 356,87	8 256 408,77
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	0,00
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	11 588 356,87	8 256 408,77
Créances et comptes d'ajustement actifs	3 147,55	0,00
Comptes financiers	388 636,35	354 297,07
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	391 783,90	354 297,07
Total de l'actif I+II	11 980 140,77	8 610 705,84

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	9 642 227,39	8 928 050,17
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	2 316 582,70	-332 405,83
Capitaux propres I	11 958 810,09	8 595 644,34
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	11 958 810,09	8 595 644,34
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	21 330,68	15 061,50
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	21 330,68	15 061,50
Total Passifs : I+II+III+IV	11 980 140,77	8 610 705,84

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	183 397,38	164 963,10
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	10,88	8 113,02
Sous-total produits sur opérations financières	183 408,26	173 076,12
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-10,80	-23,47
Sous-total charges sur opérations financières	-10,80	-23,47
Total revenus financiers nets (A)	183 397,46	173 052,65
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-214 218,50	-160 239,40
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-214 218,50	-160 239,40
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-30 821,04	12 813,25
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	10 086,16	5 858,12
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-20 734,88	18 671,37
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	597 586,11	121 754,02
Frais de transactions externes et frais de cession	-23 727,21	-54 749,91
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	573 858,90	67 004,11
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	65 340,48	50 133,61
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	639 199,38	117 137,72

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 443 551,12	-608 940,22
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	17 265,82	-5 295,83
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 460 816,94	-614 236,05
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	237 301,26	146 021,13
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 698 118,20	-468 214,92
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	2 316 582,70	-332 405,83

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, de réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence : 40 % le CAC 40 (dividendes nets réinvestis), 40 % l'Euro Stoxx (dividendes nets réinvestis) et 20 % l'indice €ster capitalisé par le biais d'une gestion discrétionnaire et via une sélection de valeurs mobilières françaises et européennes qui sera réalisée par le biais d'actions, d'OPC investis sur les mêmes marchés. La recherche de la performance est à long terme.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net en EUR	9 437 252,83	6 814 023,60	5 912 628,56	8 595 644,34	11 958 810,09
Nombre de titres	230 453	200 423	168 549	254 532	285 528
Valeur liquidative unitaire	40,95	33,99	35,07	33,77	41,88
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,40	-0,22	-2,43	0,46	2,23
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,18	0,46	-0,01	0,07	-0,07

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FRANCE SELECTION VALEURS

Cas d'exonération : le rachat et la souscription le même jour par un même porteur sur une même valeur liquidative pour un même nombre de parts sont exonérés de commissions de souscription et de rachat.

Commissions de souscription et de rachat indirectes :

Les frais de souscription ou de rachat supportés par le FCP au titre des investissements ou des rachats dans d'autres OPCVM ne sauraient dépasser 1 %.

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion, peuvent s'ajouter :

- une commission de surperformance. Celle-ci rémunère la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs qui sont de dépasser son indice de référence (40 % le CAC 40 - dividendes nets réinvestis, 40 % l'Euro Stoxx- dividendes nets réinvestis et 20 % l'indice Ester capitalisé). Elle est facturée à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour de plus amples précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net du FCP	2 % TTC Taux maximum prélevé prorata temporis
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	3 % TTC, taux maximum*
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	- Titres vifs (bourse France et bourse étrangère) : 0,36 % TTC, par opération d'achat ou de vente. - OPC (non monétaires) et ETF : 37 euros TTC par souscription ou rachat de parts. - OPC monétaires : 0 euro.
Commission de surperformance	Actif net du FCP	20 % TTC de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indice composite : 40 % CAC 40 (div. nets réinvestis), 40 % Euro Stoxx (div. nets réinvestis) et 20 % l'Ester capitalisé. En cas de surperformance du fonds par rapport à son indice de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence. Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles sur les 5 derniers exercices (cf. méthodologie décrite dans le paragraphe « Méthode de calcul de la commission de surperformance »).

* **Frais de gestion maximum des OPCVM sous-jacents** : les frais de gestion indirects du FCP liés à ses investissements dans d'autres OPCVM ne représenteront pas en moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents plus de 3 % sur l'exercice auxquels peuvent s'ajouter des commissions de surperformance. Toutes rétrocessions de frais de gestion reçues au titre des OPCVM sous-jacents sont reversées au FCP.

Commission de surperformance :

La société de gestion, recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds sera supérieure à celle de l'indice de référence, qu'il ait enregistré une performance positive ou négative. La commission de surperformance, est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme l'actif évalué selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.

L'actif de référence représente l'actif du fonds retraité des montants de souscriptions/rachats à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indice composite : 40 % CAC 40 (div. nets réinvestis), 40 % Euro Stoxx (div. nets réinvestis) et 20 % l'indice €ster capitalisé.

La période de référence de la performance correspond :

- pour la première période de référence : du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022 ;
- pour les périodes suivantes : de la dernière valeur liquidative du mois de décembre de l'année à la dernière valeur liquidative du mois de décembre de l'année suivante.

Fréquence de prélèvement : la commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de référence du fonds ne peut inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

- Pendant la période de référence :
 - Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.
 - Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance hebdomadaire du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.
En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.
- A la fin de la période de référence :
 - Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion.
 - Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote-part acquise à la société de gestion lors de rachats durant la période de référence). La période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part FRANCE SELECTION VALEURS	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	8 595 644,34	5 912 628,56
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 148 800,78	5 031 569,57
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 789 489,83	-1 814 135,10
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-30 821,04	12 813,25
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	573 858,90	67 004,11
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 460 816,94	-614 236,05
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	11 958 810,09	8 595 644,34

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	75 653	3 148 800,78
Parts rachetées durant l'exercice	-44 657	-1 789 489,83
Solde net des souscriptions/rachats	30 996	1 359 310,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	285 528	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FRANCE SELECTION VALEURS FR0007488267	Capitalisation	Capitalisation	EUR	11 958 810,09	285 528	41,88

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	PAYS-BAS +/-	SUISSE +/-	ALLEMAGNE +/-	ITALIE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	11 588,36	9 202,47	1 228,96	396,71	339,61	220,36
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	11 588,36					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	388,64	0,00	0,00	0,00	388,64
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	388,64

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]]3 - 6 mois]]6 - 12 mois]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]]5 - 10 ans]	>10 ans]
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	388,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	388,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	CHF				
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	396,71	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	396,71	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	3 147,55
Total des créances		3 147,55
Dettes		
	Frais de gestion fixe	21 328,72
	Frais de gestion variable	1,96
Total des dettes		21 330,68
Total des créances et des dettes		-18 183,13

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	214 216,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	1,96
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-20 734,88	18 671,37
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-20 734,88	18 671,37
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-20 734,88	18 671,37

Part FRANCE SELECTION VALEURS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-20 734,88	18 671,37
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-20 734,88	18 671,37
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-20 734,88	18 671,37
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-20 734,88	18 671,37
Total	-20 734,88	18 671,37
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	639 199,38	117 137,72
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	639 199,38	117 137,72
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	639 199,38	117 137,72

Part FRANCE SELECTION VALEURS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	639 199,38	117 137,72
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	639 199,38	117 137,72
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	639 199,38	117 137,72
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	639 199,38	117 137,72
Total	639 199,38	117 137,72
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			11 588 356,87	96,90
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			11 588 356,87	96,90
Assurance			261 775,36	2,19
AXA SA	EUR	6 391	261 775,36	2,19
Construction et ingénierie			874 043,73	7,31
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	12 501	406 032,48	3,40
VINCI SA	EUR	2 445	293 522,25	2,45
WAGA ENERGY SA	EUR	7 122	174 489,00	1,46
Equipement et services pour l'énergie			207 264,00	1,73
FRANCAISE ENERGIE	EUR	6 528	207 264,00	1,73
Equipements électriques			676 752,99	5,66
ALSTOM	EUR	8 932	224 818,44	1,88
MERSEN	EUR	8 903	212 336,55	1,78
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	1 020	239 598,00	2,00
Equipements et fournitures médicaux			710 992,80	5,95
BIOMERIEUX	EUR	3 276	361 342,80	3,03
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	1 665	349 650,00	2,92
Equipements et instruments électroniques			341 263,88	2,85
LUMIBIRD	EUR	3 498	74 157,60	0,62
SEMCO TECHNOLOGIES SAS	EUR	9 531	267 106,28	2,23
Hôtels, restaurants et loisirs			463 142,52	3,87
SPIE SA	EUR	9 402	463 142,52	3,87
Industrie aérospatiale et défense			1 079 120,70	9,02
AIRBUS SE	EUR	1 749	347 001,60	2,90
EXOSENS SAS	EUR	8 150	394 867,50	3,30
SAFRAN SA	EUR	1 134	337 251,60	2,82
Logiciels			1 632 349,26	13,65
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	7 434	177 226,56	1,48
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	2 602	407 473,20	3,41
ID LOGISTICS GROUP	EUR	1 129	464 019,00	3,88
SAP SE	EUR	1 630	339 610,50	2,84
WALLIX GROUP	EUR	9 960	244 020,00	2,04
Machines			575 802,50	4,81
DANIELI & CO	EUR	4 355	220 363,00	1,84
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	3 419	278 648,50	2,33
STIF SA	EUR	1 430	76 791,00	0,64
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			596 952,33	4,99
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	3 209	200 241,60	1,67
LONZA GROUP NOM.	CHF	687	396 710,73	3,32
Pétrole et gaz			205 849,77	1,72
TOTALENERGIES SE	EUR	3 703	205 849,77	1,72

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Producteur et commerce d'énergie indépendants			463 471,92	3,88
AIR LIQUIDE SA	EUR	2 892	463 471,92	3,88
Produits pour l'industrie du bâtiment			371 580,08	3,11
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	4 273	371 580,08	3,11
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			881 957,00	7,37
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	671	347 309,60	2,90
ASML HOLDING NV	EUR	366	337 232,40	2,82
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	1 476	197 415,00	1,65
Services aux collectivités			376 166,04	3,15
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	12 657	376 166,04	3,15
Services aux professionnels			441 077,04	3,69
BUREAU VERITAS SA	EUR	16 228	441 077,04	3,69
Services liés aux technologies de l'information			806 708,45	6,75
ALTEN SA	EUR	3 205	232 202,25	1,94
SOPRA STERIA GROUP	EUR	2 576	398 249,60	3,34
THALES	EUR	767	176 256,60	1,47
Sociétés commerciales et de distribution			221 727,50	1,85
THERMADOR GROUPE	EUR	2 861	221 727,50	1,85
Soins et autres services médicaux			173 064,00	1,45
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	7 211	173 064,00	1,45
Technologies des soins de santé			227 295,00	1,90
EQUASENS	EUR	5 051	227 295,00	1,90
Total			11 588 356,87	96,90

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	11 588 356,87
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	391 783,90
Autres passifs (-)	-21 330,68
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	11 958 810,09

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part FRANCE SELECTION VALEURS	EUR	285 528	41,88